

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16686**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur de badminton

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de badminton (FFBaD)	Président de la Fédération

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335t Animation touristique et culturelle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

ce professionnel mène les activités suivantes :

BC1 : Accueillir en sécurité des publics enfants et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de pratique de Badminton.

BC2 : Encadrer des séances collectives d'animation en Badminton

BC3 : Dynamiser l'activité Badminton et la vie de la structure

BC4 : Intégrer son activité dans le fonctionnement de sa structure

BC5 : Protéger les pratiquants en situation d'incident ou d'accident

Les capacités attestées :

BC 1 :

- Dispose de connaissances institutionnelles et de tous les éléments réglementaires et pratiques de fonctionnement nécessaires à son intervention pour en informer le public et faciliter ses démarches.
- Est à l'écoute des besoins et attentes des publics pour y répondre dans le cadre des limites de son intervention.
- Communique de façon appropriée et positive avec les publics selon les situations et les profils.
- Explique les règles de vie et les fait respecter.
- Communique les informations utiles en vue de la préparation de la séance de Badminton à venir.
- Aide les Badistes pour faciliter le déroulement des séances.
- Veille à la sécurité des personnes et en particulier des enfants jusqu'à la fin de la prise en charge.

BC2 :

- S'appuie sur la démarche pédagogique de la FFBaD.
- Compose des situations d'apprentissage en lien avec les publics, les ressources et l'espace de jeu disponibles.
- Suit ou modifie son plan de séance en fonction des objectifs et des Badistes.
- Ajuste son intervention en proposant d'autres exercices ou séances.
- Met en place et/ou explicite les procédures d'acquisition.
- Conseille les Badistes pour favoriser leur évolution
- S'assure et favorise le respect d'autrui pendant, avant et après la séance de Badminton.
- Communique les comportements et attitudes propres au Badminton.
- Maîtrise et transmet les éléments de réglementation technique et d'arbitrage du Badminton.
- Vérifie la qualité et le bon usage des équipements et du matériel.
- Respecte les principes de la sécurité physique et psychologique des Badistes sur tous les moments de leur prise en charge.

BC3 :

- Met en oeuvre les sessions de passage des plumes (jusqu'à la plume bleue).
- Évalue les candidats lors des sessions de passage de plumes.
- Informe sur le calendrier des événements.
- Transmet les informations nécessaires à l'inscription des badistes dans des événements.
- Participe à l'animation des événements.
- Conseille les badistes.
- Informe les badistes sur les activités et le fonctionnement du club.
- Oriente les badistes dans l'activité en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes.
- Instaure un climat relationnel favorable.

BC4 :

- Évalue l'atteinte des objectifs.
- Apprécie la satisfaction des badistes.

- Etablie un bilan de ses actions.
- Communique les résultats de son activité par écrit ou par oral.

BC5 :

- Repère les situations d'incident et leur possible évolution.
- Restaure une situation normale.
- Met en place les gestes de sécurité suivante.
- Alerte les secours et transmet les informations pertinentes.
- Gère la situation d'accident auprès des tiers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- associations sportives affiliées à la fédération française de badminton, à une fédération multisports ou affinitaire,
 - structures privées relevant du secteur associatif ou marchand,
 - collectivités territoriales
- Animateur de Badminton à titre accessoire et/ou occasionnel

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport; Convention collective nationale du sport(avenant N°60 du 4 mai 2001 sur l'annexe 1)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La validation des 5 blocs de compétences et la présentation des attestations justifiant les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification conduisent à l'obtention du CQP. Aucun bloc ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des autres blocs de compétences.

Après un parcours de formation, la certification comporte 2 composantes liées aux cinq blocs de compétences et capacités à évaluer.

- Le candidat est évalué au cours d'une mise en situation pédagogique qu'il met en œuvre dans sa structure d'alternance avec un groupe qu'il encadre habituellement composé d'au moins 8 joueurs répartis sur au moins 3 courts.

Cette séance est immédiatement suivie d'un entretien.

- Le candidat réalise un dossier de 10 à 15 pages portant notamment sur ses activités au sein de sa structure d'alternance.

La présentation du dossier aux évaluateurs est suivie d'un entretien.

Pour la VAE, la procédure s'effectue comme suit :

- Renseignement sur la démarche VAE auprès de la FFBaD
- o une partie « recevabilité » qui doit permettre à la « FFBaD » de vérifier les exigences minimum requises.

Dans le cas d'une non recevabilité le candidat s'en verra notifier les raisons.

Dans le cas d'une recevabilité le candidat se verra informé des prochaines dates de réunion de la commission VAE de la FFBaD qui traite du dossier.

- Une partie « dossier » : constitution du dossier par le candidat qui décrit finement deux séances pédagogiques qu'il a mis en œuvre, les plus significatives en lien direct avec la qualification de « CQP animateur de badminton » ;

- une commission VAE de la FFBaD étudie le dossier. Il peut être sollicité un entretien à la demande du candidat ou de la commission VAE.

Le jury plénier peut décider d'une :

- o Validation totale du CQP Animateur de Badminton
- o Validation partielle. Dans ce cas la commission doit indiquer par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de 5 ans à compter de la notification de la décision du jury.
- o Non validation.

En cas de non validation du CQP Animateur de Badminton le jury VAE devra indiquer par écrit au candidat les moyens qui lui semblent les plus opportuns pour accéder au diplôme. Elle pourra préciser de manière argumentée :

- la possibilité de suivre une formation
- ou de compléter son expérience dans un ou plusieurs domaines d'intervention.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 16686 - Bloc de compétences 1 (BC1) : accueil en sécurité des publics enfants et adultes, avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur le déroulement de l'activité	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention et échanegr avec le public - gérer le moment qui précède et qui suit la séance en veillant à la sécurité des badistes <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation - Entretien

INTITULÉ	DESRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 16686 - Bloc de compétences 2 (BC2) : encadrement de séances de badminton en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics - Adapter son intervention - Accompagner les badistes dans leur progression technique - Développer l'éthique et les valeurs de l'activité - Respecter la réglementation en vigueur - Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation - Entretien
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 16686 - Bloc de compétences 3 (BC3) : dynamisation dans et autour de l'activité	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'organisation et à l'évaluation du dispositif jeunes dans sa mise en place générale - Aider les badistes à s'engager vers des événements - Favoriser la promotion de l'activité auprès des badistes <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités (dossier) - Entretien
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 16686 - Bloc de compétences 5 (BC5) : protection des personnes en situation d'incident ou d'accident	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale - Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation - Entretien - Attestation de réussite aux premiers secours (PSC1 ou AFPS)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury se compose de 4 personnes : <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - Un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - Un représentant de la FFBaD ou son suppléant.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury se compose de 4 personnes : <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - Un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - Un représentant de la FFBaD ou son suppléant.

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Animateur de badminton avec effet au 28 avril 2013, jusqu'au 28 avril 2016. Nom de l'autorité responsable : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de badminton (FFBaD).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Animateur de badminton" avec effet au 28 avril 2016, jusqu'au 04 octobre 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Données statistiques CQP sport - rproduites par la CPNEF Sport
<http://www.cpnef-sport.com/>

Autres sources d'information :

Fédération Française de Badminton
 9 - 11 Avenue Michelet - 93583 SAINT-OUEN CEDEX
 CPNEF Sport

Lieu(x) de certification :

CPNEF Sport - Fédération Française de Badminton
 9 - 11 Avenue Michelet - 93583 SAINT-OUEN CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Fédération Française de Badminton
 9 - 11 Avenue Michelet - 93583 SAINT-OUEN CEDEX

Historique de la certification :